

LA CRISE INSTITUTIONNELLE DE L'UE :

**AU FAIT... QU'EN PENSENT LES NOUVEAUX ETATS
MEMBRES ?**

Morgan Larhant

COMPTE RENDU DU SEMINAIRE NOTRE EUROPE DU 9 DECEMBRE

Avant propos

LE REFLET DE LA CRISE EUROPEENNE POST-REFERENDAIRE CHEZ LES NOUVEAUX PAYS MEMBRES DE L'UE

REAPPRENTISSAGE DE L'EUROPE

Dès la fin du communisme (1989-1991), les ex-pays de l'Est (Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Lettonie, Lituanie, Estonie) ont été impliqués dans le processus de la construction européenne, et ce en vue de leur intégration. Ainsi, de fait, ils sont devenus des acteurs de la socialisation européenne. L'UE leur a permis à la fois une ouverture progressive au marché unique et, grâce aux aides reçues comme celles au titre du programme PHARE, une mise à niveau juridique et une modernisation de leurs administrations. En même temps, ces pays se sont insérés dans les débats sur l'identité, les valeurs et la citoyenneté européennes. Les négociations autour de *l'acquis communautaire*, tout comme les travaux de la *Convention pour l'avenir de l'Europe* auxquels ils ont été associés à part entière, ont fait que des enjeux initialement idéologiques, abstraits et externes du type « Retour à l'Europe » sont devenus concrets et de plus en plus intériorisés par chaque pays. Ce fut pour eux la « domestication » de l'Europe. Tous ces moments ont été décisifs pour l'apprentissage communautaire des divers acteurs de l'Europe centrale et pour leur insertion dans le jeu européen.

Certains se sont plaints, à juste titre, de l'asymétrie du processus. Ceci était d'autant plus mal vécu que ces pays venaient de se libérer d'une puissance dominante, l'Union soviétique, qui les avait privés du droit à l'autodétermination. D'ailleurs, eurosceptiques, euro-réalistes et autres antieuropéens, très actifs sur les scènes politiques de l'Europe centrale ont toujours recours à l'amalgame comparant l'UE à l'URSS et arguant que, comme cette dernière, on exigerait des nouveaux membres l'abandon volontaire de certains attributs fraîchement reconquis de souveraineté.

MESUSAGES DE LA SEMANTIQUE EUROPEENNE

Des deux côtés, ce processus de reconnaissance mutuelle est loin d'être terminé. En témoignent notamment, du côté des anciens membres de l'UE, les dérapages symboliques autour de l'épouvantail du « plombier polonais » durant la dernière campagne référendaire en France. Ce dérapage n'est que la partie visible d'un véritable problème sémantique. Les acteurs politiques

européens doivent apprendre que les mésusages des symboles jouent par leurs conséquences. Cela ne concerne pas uniquement les démagogues, dont c'est l'arme politique routinière, mais, trop souvent, les Européens convaincus. Il est vrai que dans les nouveaux Etats membres, mais aussi chez ceux qui en font partie depuis plus longtemps, on perçoit un véritable déficit identitaire de l'Europe. Dans une telle conjoncture, le poids des mots est crucial. L'insouciance avec laquelle les hommes politiques font usage du bricolage métaphorique est un exemple parmi d'autres. On ne mesure en effet pas bien les dégâts engendrés par les métaphores empruntées à la géométrie (« cercles »), à la thermodynamique (« combustion du noyau dur ») ou à l'économie des transports (les « routes » et les « autoroutes »). Pour les Européens de l'Est, cela est lu comme une tentative de distinguer deux catégories de citoyens européens: ceux de première et ceux de deuxième zone.

Cette même sensibilité de nouveaux pays membres s'est manifestée le 1^{er} mai 2004 autour d'une autre querelle sémantique : s'agissait-il de l'*élargissement* de l'UE ou de la *réunification* de l'Europe comme l'affirmaient Vaclav Havel et Bronislaw Geremek ? Pour ces derniers, les mots avaient une grande importance. C'est la raison pour laquelle ils préféraient parler de « réunification » comme s'ils voulaient bien souligner que leurs pays n'avaient jamais cessé d'être européens, nonobstant la division de 1945. La même importance des mots s'est révélée à l'occasion du débat sur les racines axiologiques, et notamment religieuses, du Préambule du traité. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la Pologne, pays du pape Jean Paul II, en a fait un important cheval de bataille identitaire.

SITUATION APRES L'ADHESION ET POST-REFERENDAIRE

Depuis l'adhésion des 8 pays post-communistes à l'UE en mai 2004, le rapport à l'UE a profondément évolué. Malgré les craintes et en dépit de l'abstention massive, le vote pour l'adhésion a été largement majoritaire. Cependant, les dirigeants de l'Europe centrale, comme B. Geremek, ont souligné que *"le manque d'enthousiasme des pays candidats n'est que le reflet du manque d'enthousiasme des Quinze"*.

La situation asymétrique entre ces pays et les institutions de l'UE, ainsi qu'entre eux et les anciens Etats membres a évolué vers un rapport symétrique depuis leur adhésion en tant que membres à part entière¹. L'adhésion a créé de nouveaux défis pour les administrations et les acteurs politiques de ces pays, passant d'une acceptation plutôt passive de l'acquis communautaire avant l'élargissement à une contribution active à la définition des politiques communautaires et à la négociation dans le cadre des institutions européennes. Leur poids politique sur la scène européenne s'est d'ailleurs manifesté récemment à l'occasion du compromis sur les perspectives financières.

¹ Exception faite néanmoins des périodes de transition qui restreignent encore les droits de ces pays dans quelques domaines, comme l'accès au marché de travail.

Les pays de l'Europe centrale ont été aussi très actifs durant le débat sur le texte du Traité constitutionnel, que ce soit avant ou après l'élargissement (2002-2005). Outre la participation de délégations complètes et représentatives aux travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe, ces pays ont eu une influence remarquable jusqu'à la Conférence Intergouvernementale qui a finalisé le texte. A cette occasion, chacun de ces pays a reproduit d'intéressants clivages entre partisans et opposants de l'approfondissement, discussions qui ont ensuite été relayées par des forums et par les médias. Ce qui explique que, à l'intérieur de ces pays, la connaissance des enjeux était parfois plus importante que dans les anciens Etats membres. Les stratégies de ces pays lors des débats à la Convention étaient diversifiées et le réflexe de se constituer en groupe de pression issu de l'ancien bloc soviétique a été presque totalement absent. Ce sont plutôt d'autres clivages qui ont trouvé à s'exercer : entre grands pays et petits pays, entre anciens pays membres de la région de la Mitteleuropa, entre pays du quadrilatère de Visegrad etc.

Après l'échec des référendums en France et au Danemark, le débat sur l'avenir "constitutionnel" de l'Union européenne a été "gelé" et désactivé. Certains parmi les nouveaux membres comme la Hongrie, la Lituanie, la Slovaquie ou la Lettonie, qui ont opté pour la voie parlementaire, l'ont ratifié entre décembre 2004 et juin 2005. La Pologne et, surtout la République tchèque, qui ont choisi la voie référendaire, semblaient soulagées de pouvoir reporter la décision de la date du vote, grâce à l'échec référendaire en France et aux Pays-Bas. On a d'ailleurs l'impression que ce débat n'est plus prioritaire au niveau gouvernemental, toute campagne d'information sur le texte du traité ayant cessé comme par enchantement.

La crise provoquée par le rejet du texte constitutionnel, mais plus généralement ce qui apparaît pour certains nouveaux Etats membres comme la crise de la "gouvernance européenne", ne remet pas radicalement en cause le projet européen. Toutefois, la perception des symptômes de cette crise diffèrent entre anciens et nouveaux Etats membres. Par exemple, l'absence de solution dans le conflit autour de la directive de libéralisation des services, à laquelle la plupart de nouveaux membres, par essence plus libéraux, ont donné leur aval, perturbe la compréhension mutuelle. Ces pays ne comprennent pas non plus les diverses restrictions à la liberté de circulation de la main d'œuvre, ni le débat sur les méfaits de délocalisations. Les obstacles récents à l'adoption du budget 2007-2013 ont été également ressentis comme une importante entorse au principe de solidarité européenne. Il va de soi que « l'Eurocrise » se reflète dans les débats partisans internes à chaque pays en versant de l'eau au moulin des eurosceptiques (« euroréalistes » comme ils aiment à se nommer en République tchèque). Toutefois, même pour ces tendances centrifuges, il est devenu urgent de changer de tactique, en passant du statut d'**outsider** européen vers le statut d'**insider**. Leur participation aux élections au Parlement européen de juin 2004 en témoigne.

La donne européenne a totalement changé depuis le 1^{er} mai 2004. Malgré la crise de la « gouvernance européenne » qui en est indirectement la conséquence, les nouveaux pays membres et leurs élites ne désespèrent pas de l'Europe. Comme l'a dit un analyste polonais après

le rejet français du texte du traité : « *Ce vote est porteur d'une bonne nouvelle pour l'Europe : une Europe politique avec une autre définition, naîtra de toute façon. Une Europe, dont les lignes directrices seront données par les sociétés et non pas les technocrates* ». Si on retranche de cette opinion un soupçon de démagogie, le message demeure fort. Pour gagner la prochaine tentative de constitutionnalisation de l'UE, celle qui approfondira les mécanismes de l'intégration, il faudra davantage associer à cet enjeu le citoyen européen.

Georges Mink

Directeur de Recherche au LASP-CNRS (Université Paris 10 – Nanterre)

Enseignant à l'IEP de Paris et au Collège de l'Europe (Natolin)

Alors que l'Union européenne (UE) traverse une crise institutionnelle et que le Conseil européen a décidé de "faire une pause", Notre Europe a souhaité consacrer le dernier séminaire de sa série « Les référendum chez les autres » à la perception qu'ont les nouveaux Etats membres de cette situation. Parce qu'ils portent un regard nécessairement différent sur cette crise et parce que leurs positions sont souvent méconnues, voire ignorées, les nouveaux Etats membres méritent d'être écoutés et, mieux, entendus.

A cette fin, Notre Europe a constitué un panel marqué par sa diversité². Diversité des profils, avec des personnalités du monde diplomatique comme Mme Kurme et M. Telicka ou du monde politique comme M. Zahradil et M. Píks. Diversité des pays représentés, avec un équilibre entre un "grand" pays comme la Pologne, un pays "moyen" comme la République tchèque et enfin un "petit" pays comme la Lettonie, mais également un équilibre entre un Etat ayant déjà ratifié le Traité constitutionnel comme la Lettonie (2 juin 2005) et des Etats ayant reporté *sine die* leur ratification. Diversité enfin des positions européennes, en partant des plus europhiles comme le député européen Jan Kulakowski (ALDE) vers les plus eurosceptiques comme le conseiller pour les affaires européennes du parti tchèque ODS, le député européen Jan Zahradil (PPE-DE)³.

C'est ce panel qui a débattu pendant quatre heures le vendredi 9 décembre à la Maison de l'Europe sous la présidence de M. Tommaso Padoa-Schioppa (Président de Notre Europe) et avec la modération d'un spécialiste des pays d'Europe centrale et orientale, le Professeur Georges Mink. Deux idées-forces en ressortent: d'une part, la nécessité de prendre toute la mesure de la crise européenne et, d'autre part, l'obligation de ne pas s'arrêter à sa dimension institutionnelle mais d'élargir la réflexion à la question du projet politique européen. A cet égard, les discussions actuelles sur le budget et sur les élargissements futurs font figure de test de la capacité de l'UE à rebondir.

1 - UNE CRISE AUX RESSORTS MULTIPLES DONT L'ONDE DE CHOC S'EST TRANSMISE AUX NOUVEAUX ETATS MEMBRES

Appelés à s'exprimer sur la perception dans leur pays des référendums français et hollandais, tous les intervenants insistent sur la rupture que ce double rejet représente. L'idée qu'une crise européenne en serait le résultat s'impose à quatre d'entre eux et, même si les causes avancées divergent, le danger de contagion de cette crise est unanimement reconnu.

² Notre Europe a pour ce faire collaboré avec: Euractiv, l'Association France-Pologne pour l'Europe, Providus (Lettonie), the Institute for Public Affairs (Pologne) et Europeum (République tchèque).

³ Le député européen Ryzsard Carnecki (parti Auto-défense) devait initialement représenter la tendance eurosceptique polonaise mais, pour des raisons personnelles, il a dû se désister au dernier moment.

1. UNE CRISE REELLE ET RESSENTIE, DONT LES RESSORTS DEMEURENT DEBATTUS

A l'exception de Jan Zahradil, tous les intervenants s'accordent sur la réalité de la crise européenne. Comme chaque crise politique, celle-ci trouve sa source dans des facteurs à la fois conjoncturels (liés à l'élargissement et au contexte économique social) et structurels (crise de leadership nationale et européenne, déficit de connaissances et de débats).

Une instrumentalisation de l'élargissement: Reconnaisant que l'élargissement a pu exercer une influence négative sur le résultat des référendums, M. Kulakowski et Mme Kurme y voient le fait d'une instrumentalisation de la question. Ainsi en est-il du désormais fameux syndrome ou

Jan Kulakowski: "Au jeu des syndromes, on n'aboutit à rien"

spectre ou menace du « plombier polonais ». Pour le premier, cette question symbolise le décalage fantasmagique entre la réalité européenne et ce qui a été dit durant la campagne référendaire française. Il en veut pour preuve une étude récente selon laquelle les créations d'emplois résultant de l'ouverture

de l'économie polonaise furent pour la France durant la période 1994-2004 dix fois supérieures aux emplois perdus du fait de la concurrence. Il pointe par ailleurs du doigt l'aspect absurde de l'argument en notant que, de leur côté, les eurosceptiques polonais agitent les mêmes épouvantails à l'encontre des investissements français en Pologne, parlant à ce sujet du « syndrome du camembert ». Victimes de l'invasion des fromages français, les productions nationales seraient en voie d'extinction. Il en conclut que, "au jeu des syndromes, on n'aboutit à rien". Pour la seconde, la critique est infondée tant dans sa forme que dans son contenu. Sur la forme tout d'abord, elle remarque qu'à l'heure actuelle seulement deux cents plombiers polonais exercent en France alors que la profession compte six mille postes vacants. Sur le fond ensuite, elle insiste sur le fait que, si en valeur absolue les lettons payent moins de cotisations sociales, ils en payent environ autant que leurs concitoyens occidentaux en proportion de leur revenu.

Un contexte économique défavorable: Si Mme Kurme réfute l'argument de la concurrence déloyale des nouveaux Etats membres, elle reconnaît que des considérations économiques ont pu jouer un rôle. C'est, à son avis, la conséquence du décalage persistant entre les espoirs suscités par le marché commun et les résultats réellement obtenus (9% de chômage en moyenne dans l'Union et une croissance molle aux alentours de 2%). De même, elle estime que la Banque Centrale européenne et la Commission portent une part de responsabilité car ces deux institutions n'ont pas assez pris d'initiatives afin de garantir le dynamisme de l'économie européenne.

Un instrument référendaire incompatible avec le climat social: Cette argumentation est développée par MM. Telicka et Kulakowski. Le premier remarque qu'un référendum constitue

toujours un risque politique⁴. Il s'interroge d'ailleurs sur son emploi en France et aux Pays-Bas, qui, selon lui, pourrait expliquer autant des préoccupations démocratiques qu'un manque de courage politique. Il attribue d'ailleurs ceci à l'obsession dont font preuve les gouvernements européens à l'égard des sondages, conduisant inévitablement à des politiques de court terme. Le choix du référendum était d'autant plus contestable que le malaise social dans ces deux pays était important et que, comme le souligne également M. Kulakowski, leurs dirigeants politiques souffraient d'une crise de légitimité. C'est, selon ce dernier, ce qui explique l'écho dont ont bénéficié au sein des opinions publiques de ces pays les fantasmes les plus improbables. Ainsi cite-t-il l'opposition fallacieuse entre une Europe qui serait sociale et une autre libérale, alors que l'essence même de la construction européenne est social-démocrate. De façon analogue, toutes les discussions entre les tenants d'une Europe des patries et d'une Europe fédérale ont, dans le contexte du débat sur le Traité constitutionnel, quelque chose de factice qui contribue à brouiller le message. Un tel flou a par exemple été entretenu selon M. Kulakowski sur la question des élargissements futurs. En effet, alors que le Traité constitutionnel prévoit précisément un mécanisme les rendant plus difficiles, la question a constitué de façon illogique un des moteurs du vote négatif. Ainsi, selon lui, le Traité constitutionnel est devenu le bouc émissaire de toutes les frustrations sociales et politiques. M. Zahradil s'inscrit en faux contre cette interprétation, car il estime malvenu de considérer qu'un vote négatif aurait moins de valeur, ou serait moins rationnel, qu'un vote positif. Il voit au contraire dans les résultats référendaires l'expression d'un sentiment plus profond de scepticisme par rapport à l'orientation fédérale de l'intégration européenne.

De manière plus inquiétante, les cinq intervenants voient dans la crise actuelle l'expression de tendances structurelles; leurs interprétations diffèrent toutefois dès qu'il s'agit de qualifier ces évolutions

Jan Zahradil: "Le 29 mai ne constitue pas une crise; c'est uniquement l'enterrement d'une idée, celle de l'Europe fédérale"

Un rejet de l'orientation fédérale de l'Union: C'est l'interprétation de M. Zahradil⁵. En conséquence, loin de constituer une crise, les votes du 29 mai et du 1^{er} juin ne représentent que l'enterrement définitif d'une certaine idée de l'Europe, celle qui fait primer le supranational sur les Etats-nations. Il en veut pour preuve différents sondages réalisés en République tchèque. Ainsi, dans une enquête de décembre 2004, 44% des Tchèques étaient d'avis que l'UE exerçait trop d'influence dans leur pays, contre seulement 15% dix ans plus tôt. De même, en juillet 2005, 83% des Tchèques estimaient que l'Europe devait

⁴ Lors des questions avec la salle, le Professeur Quermonne est intervenu pour abonder dans ce sens. Il a noté en particulier que l'instrument référendaire en France renvoie inévitablement à des logiques plébiscitaires, ce qu'a d'ailleurs fini de démontrer dans les faits les référendums de 1969 et de 2005.

⁵ La question fédérale fut longuement débattue lors des questions de la salle, certains comme le Professeur Dehousse remarquant que, précisément, le Traité constitutionnel était tout sauf fédéral. Ce à quoi M. Zahradil a répondu qu'il ne fallait pas considérer la définition donnée à ce terme par le droit constitutionnel mais plutôt son acception politique. Dans ce cadre, en transférant de nouvelles compétences à l'Union, le Traité renvoie à une orientation "fédérale". R. Pils est alors intervenu pour préciser que l'on pouvait créer de nouveaux champs de compétence européenne (par exemple en matière de politique étrangère commune) sans pour autant entrer dans une logique fédérale. C'est Jan Kulakowski qui a conclu le débat en reprenant la formule bien connue de Jacques Delors selon laquelle l'intégration européenne ne pouvait se faire que selon des logiques *sui generis*. D'où l'importance selon lui de faire attention aux mots que l'on emploie.

demeurer principalement une entité économique contre 17% qui souhaitent son évolution vers une Union politique.

Un déficit de connaissances et de débats: Tout en contestant les sondages précédents⁶, Pavel Telicka analyse les résultats référendaires moins comme un rejet croissant de l'idée européenne que comme la conséquence d'un déficit de connaissances et de débats sur l'intégration européenne. Deux arguments plaident à son avis en ce sens. D'une part, l'appréciation positive croissante que portent selon lui les Tchèques à la participation de leur pays à l'UE, alors que la période précédant l'adhésion avait donné lieu à un déchaînement de contrevérités (par exemple sur le risque d'augmentation du prix du pain). D'autre part, argument qui se fonde sur son expérience personnelle en tant que Commissaire européen, il déplore la difficulté structurelle à communiquer sur les matières européennes. A titre d'illustration de cette idée, R. Píks cite le cas letton. En effet, note-t-il, il existait avant le référendum d'adhésion du 20 septembre 2003 un certain euroscepticisme de la population. Or, grâce à la campagne d'information menée à l'époque, les craintes ou les incompréhensions avaient été levées, ce qui s'était traduit par un résultat positif massif⁷. Il en conclut par conséquent qu'un meilleur débat et une meilleure connaissance fondamentale de l'Europe auraient été nécessaires en amont des référendums constitutionnels.

Une crise européenne globale: Pour Jan Kulakowski, la crise européenne serait plus profonde qu'on ne le pense. Elle se décline de quatre manières:

- Une crise des valeurs: celle-ci ne se limite pas à l'inclusion ou non de la notion d'héritage religieux dans le Préambule.
- Une crise d'une certaine vision de l'Europe: les objectifs de paix et de démocratie ne suffisent plus à mobiliser. On serait ainsi passé d'une approche projective de l'Europe à une approche gestionnaire. A ce sujet, P. Telicka parle d'une "crise de vision au niveau européen et national"
- Une crise de confiance à la triple déclinaison:
 - fossé croissant entre les « élites » et les peuples
 - climat de défiance propre à la France et aux Pays-Bas
 - méfiance suscitée par l'élargissement.
- Une crise du leadership en Europe: ce qui rend aléatoire toute sortie de crise rapide alors que les précédentes crises européennes n'ont pu se résoudre que sous l'action déterminée de certaines personnalités.

⁶ Sondages qui, en effet, au regard des différents eurobaromètres et notamment l'Eurobaromètre standard numéro 63 (printemps 2005), peuvent sembler contestables.

⁷ Les Lettons ont voté à 67% en faveur de l'adhésion de leur pays à l'Union, avec une participation de 72.5%. Confer sur la question des référendums d'adhésion, Jean-Michel DE WAELE, *European Union accession referendums*, Bruxelles, Editions de l'ULB, 2005

2. UNE "ONDE DE CHOC" SE REPANDANT AUX NOUVEAUX ETATS MEMBRES ET SE TRADUISANT PAR UNE BAISSÉ D'ADHESION A LA CAUSE EUROPEENNE

Au delà de la nature et des causes de la crise, tous reconnaissent que la vague de mécontentement à l'égard de l'Europe exprimée au printemps 2005 s'est répandue aux nouveaux Etats membres:

En Lettonie : Selon R. Pīks, alors que les Lettons étaient en moyenne 36% à considérer l'appartenance de leur pays à l'Union comme une bonne chose, ce résultat est tombé brutalement à 13% en juillet 2005 pour finalement remonter et s'établir désormais aux alentours de 30%. Cette question reste cependant peu débattue sur la scène politique lettone.

Pavel Telicka : "La crise actuelle, c'est celle du courage politique"

En République tchèque : Cité par Jan Zahradil, un sondage datant du 14 juillet 2005 fait apparaître que 37% des Tchèques sont opposés au Traité constitutionnel (contre 21% en faveur). De façon encore plus nette, ils sont 73% à vouloir la fin du processus de ratification.

En Pologne : Pour Jan Kulakowski, le résultat du référendum français n'a fait qu'accentuer le sentiment "d'amoureux déçus" que les Polonais entretiennent à l'égard de la France. Ceux qui étaient opposés au Traité constitutionnel, qu'ils soient eurosceptiques par nature ou simplement désireux de conserver le Traité de Nice, en sortent renforcés. C'est d'ailleurs ce qui explique, selon lui, une partie de la dynamique de succès du parti Droit et Justice (PiS) aux dernières élections nationales. Concernant le Traité constitutionnel, seuls 30% des Polonais continueraient à le soutenir, contre 60%

Jan Kulakowski: "Le 29 a accru le sentiment d'amoureux déçus des Polonais"

avant le 29 mai.

2 - PENSER LA SORTIE DE CRISE PAR-DELA LA QUESTION INSTITUTIONNELLE

Des divergences sur l'analyse de la crise résultent inévitablement des recommandations différentes. Celles-ci portent cependant moins sur la question institutionnelle que sur le projet européen lui-même. A cet égard, les discussions sur les perspectives financières et sur la continuation du processus d'élargissement font figure de tests grandeur nature afin d'évaluer la capacité de l'Union à redéfinir sa cohésion et son projet.

1. LE TRAITE CONSTITUTIONNEL EST MORT. VIVE LE TRAITE !

De l'avis de la plupart des participants, le Traité constitutionnel est mort. Toutefois, si pour Jan Zahradil cela signifie la fin de toute dimension constitutionnelle de l'UE, d'autres comme Pavel Telicka veulent mettre à profit cette période pour dégager un texte plus clair. Entre les deux, différentes stratégies de « traité constitutionnel à la carte » se dessinent.

La tentation du statu quo institutionnel: Elle caractérise, sans surprise, Jan Zahradil, qui fut lui-même membre de la Convention mais dont le parti ODS s'oppose au Traité constitutionnel. Même s'il admet que l'on puisse, en théorie, ranimer la flamme constitutionnelle, au moyen d'un nouveau référendum ou par un dépeçage du texte afin d'en garder les clauses les plus consensuelles, le bon sens commande selon lui de s'abstenir de toute initiative dans le domaine. L'inverse mènerait à son avis à une crise de confiance aggravée entre les dirigeants européens et leurs concitoyens.

La rédaction d'un nouveau texte plus clair et plus en phase avec les attentes des citoyens: Tout en reconnaissant qu'il serait politiquement inimaginable de soumettre le même texte à un vote populaire et qu'une dynamique de rejet pourrait même apparaître à cette occasion, Pavel Telicka insiste sur la nécessité de conserver sur l'agenda communautaire les préoccupations institutionnelles. Aussi faut-il selon lui rédiger un nouveau traité qui soit à la fois plus clair dans sa rédaction et plus en adéquation avec les véritables attentes des citoyens européens (dans le domaine de la sécurité intérieure, par exemple).

Les scénarios de "Traité constitutionnel à la carte": Ce sont ceux de Jan Kulakowski, de Rihards Pīks et d'Astra Kurme. Pour le premier, s'il est également politiquement suicidaire de garder le même texte, il ne faut pas pour autant abandonner l'ambition constitutionnelle de l'Union. Faisant référence aux travaux menés au Parlement européen par Andrew Duff, il estime que certaines parties du texte pourraient être reprises en l'état. Sur la méthode, il s'interroge quant à l'opportunité, déjà utilisée dans l'histoire européenne, de déléguer

Rihards Pīks: « Le Traité constitutionnel [offre]le meilleur compromis possible »

la mission de remodelage du texte à un Comité des Sages. Rihards Piks et Astra Kurme sont encore plus attachés au texte signé le 29 octobre 2004. Pour le premier, qui a également participé à sa rédaction en tant que Conventionnel et qui siège désormais à la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, le traité soumis par référendum aux Français est le « meilleur compromis possible »; il s'inspire d'ailleurs grandement des préoccupations françaises. Parmi les différents scénarios imaginables, celui de faire jouer la clause de rappel des 4/5 ne doit pas être évincé⁸. Dans le même temps, il est nécessaire d'améliorer le débat européen. Cette option est reprise par Mme Kurme qui, sans trancher, juge que les aspects positifs du texte doivent être conservés, sous quelque forme que ce soit. Rappelant que son pays avait ratifié par voie parlementaire le Traité constitutionnel le 2 juin 2005, elle répond implicitement à la question de la poursuite des ratifications en se demandant pourquoi le vote espagnol aurait moins d'importance que le vote des Français et des Néerlandais. Mais, tout en notant que les gouvernements européens sont tous mobilisés sur le sujet, elle estime nécessaire de reposer la question en des termes plus larges.

2. PLUS, MOINS OU MIEUX D'EUROPE?

Bien plus que la question institutionnelle, c'est celle de l'avenir de l'Europe et de son projet qui doit constituer, selon les intervenants, le point nodal de toute discussion. Toutefois, selon le constat que l'on tire de la situation actuelle, les scénarios échafaudés divergent.

Le nécessaire bilan de l'intégration européenne afin d'en poser les limites: Pour M. Zahradil, les résultats du printemps 2005 ne sont que l'expression d'une frustration croissante à l'encontre de l'intégration européenne. Trop éloignée des véritables préoccupations de ses citoyens, trop peu représentative, l'Europe ne séduit plus. Facteur aggravant: l'Europe est de moins en moins efficace. Avec des écarts de niveau de vie qui ne cessent de s'accroître entre les Etats membres (un coefficient de six entre le Luxembourg et la Lettonie) et des moyens de plus en plus inadaptés (que ce soient les Fonds structurels, l'incapacité à adapter les règles aux situations des différents pays ou encore la modestie du budget communautaire), l'Europe ne répond plus aux attentes des Européens. Il formule deux recommandations: faire un bilan sectoriel de la valeur ajoutée possible de l'Union et imaginer des voies alternatives d'intégration ne se limitant pas forcément à un simple retour à la méthode intergouvernementale. Dans l'intervalle, les élargissements devraient se poursuivre.

Pour une Europe complètement intégrée, dotée d'un budget fédéral: C'est la position des deux représentants lettons. Ainsi, Mme Kurme estime-t-elle que, avant de se fixer d'autres objectifs, l'Union devrait atteindre ceux existants et notamment la réalisation du marché intérieur.

⁸ Déclaration 30, annexée au Traité constitutionnel, qui prévoit que le Conseil se saisit de la question au 1^{er} novembre 2006 si un Pays a éprouvé des difficultés à ratifier le texte et que, dans le même temps, 4/5 des Etats membres l'ont ratifié

Dans la perspective d'une Europe qu'elle souhaite "plus forte", la discussion sur le budget lui apparaît comme un premier test. C'est également ce que souligne Rihards Pīks, en citant Michel Barnier ; il insiste sur le fait que l'Europe est à un tournant décisif et que le résultat des négociations financières déterminera en grande partie la capacité de l'Europe à redéfinir son projet politique.

"Mieux" d'Europe plutôt que "plus" d'Europe: Cette préoccupation amène M. Kulakowski à souhaiter la réalisation d'un espace fédéral qui, fondé sur un respect plus strict du principe de subsidiarité, se donnerait de nouvelles ambitions et renouvellerait les valeurs qui fondent son pacte constitutif. A cet égard, M.Kulakowski estime que les nouveaux élargissements devraient inclure dans les critères d'adhésion une clause portant sur le projet européen. En effet, s'il se dit favorable à l'extension géographique de l'Europe jusqu'à la Turquie, il souhaite également que cela ne se traduise pas par une dilution du projet européen. Enfin, il souligne que la discussion budgétaire, pour laquelle les nouveaux Etats membres étaient prêts à consentir des efforts importants en juin 2005, sera une épreuve décisive de cette capacité de redéfinition politique. De la négociation budgétaire dépendra, selon lui, l'équilibre soutenable au sein de l'Europe entre compétitivité et cohésion sociale. C'est également l'avis de Pavel Telicka qui reconnaît qu'aucune piste de sortie de crise ne s'impose en l'état actuel, mais souligne la nécessité de mieux communiquer sur l'Europe. Il ne faut pas à ses yeux que "le temps de la réflexion soit le temps de la faiblesse". Cela passe donc par l'organisation de débats mais également par une meilleure adaptation des discours européens aux groupes sociaux qui les reçoivent, quitte à inventer de nouveaux modes de communication. De façon plus fondamentale, il préconise une Union qui réponde mieux aux attentes de ses citoyens, que ce soit en matière d'infrastructures ou d'investissement économique. Répondant à Henri Nallet, il reconnaît que ce besoin de renouveau doit passer par une Commission européenne plus efficace, ce qui induit à ses yeux la fin de la règle d'un Commissaire par Etat membre. Il s'interroge toutefois sur la réelle volonté politique des Etats membres à se doter d'une Commission puissante et efficace.

Pavel Telicka : "Que le temps de la réflexion ne soit pas celui de la faiblesse"

CONCLUSION: LE DEBAT DOIT CONTINUER MAIS CHACUN DOIT Y PRENDRE SA PLACE

Le débat, souligne le Président de Notre Europe a mis en exergue la perspective dynamique de l'Europe: il serait erroné de considérer la situation présente comme l'aboutissement d'un cycle, comme l'avènement d'un monde fini. Grâce au débat d'idées engendré par des séminaires tels que celui organisé par Notre Europe, l'Europe continue d'avancer. Reste à la France à s'investir dans ce débat et à reconquérir une position motrice au sein de l'UE, position dont dépend son rayonnement international.